

**COMPTE – RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LGT BEAUREGARD LE 18/06/2015**

A 18h10, le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance.

Le compte – rendu du précédent Conseil d'Administration est adopté. Sur demande des représentants de parents, Mme la Présidente indique que certaines annexes qui n'étaient pas jointes au compte – rendu feront l'objet d'un envoi ultérieur.

L'ordre du jour est modifié de la façon suivante et adopté à l'unanimité :

IV – Décision Budgétaire Modificative

V – Recrutement de CUI

Il n'y aura pas de questions diverses.

Mme la Présidente présente le nouveau dispositif relatif aux IMP (Indemnités pour Missions Particulières). Le but de ce dispositif est de permettre la rémunération de professeurs qui accomplissent pour le compte du lycée des missions qui sortent du cadre de leur mission d'enseignement stricto sensu : il peut s'agir de coordination par matière, de préparation de voyages scolaires, d'assistance et de mise à niveau informatiques... L'avantage d'un tel système réside dans le fait que le régime indemnitaire et ses bénéficiaires sont clairement identifiés dès le début de l'année scolaire. C'est un système transparent. Ainsi, le lycée disposait d'une enveloppe de 32500 € pour laquelle 32187.50 € ont été pré – affectés, le complément étant gardé au cas où une mission nouvelle émerge au cours de l'année. Une lettre de mission très précise sera remise aux bénéficiaires, qui devront par la suite fournir un compte – rendu d'exécution.

Un représentant des parents s'étonne que les sommes allouées pour ce qui concerne la coordination ne soient pas les mêmes selon les matières.

Mme la Présidente répond que la charge de travail n'est pas forcément identique selon la taille des équipes, la présence ou non d'assistants de langues. Une modulation est donc nécessaire.

Les administrateurs expriment un avis favorable à la répartition proposée à l'unanimité, un représentant des personnels ayant quitté la séance avant le rendu de l'avis.

Mme la Présidente présente ensuite des projets de voyages et sorties scolaires pour l'année suivante (voir tableau joint). Le principe d'organisation des voyages et sorties est voté à l'unanimité.

Pour le voyage en Italie, le principe d'une participation financière des familles de 300 € est voté à l'unanimité.

Pour le voyage à Cambridge (1ères L – ES – L/ES), le principe d'une participation financière des familles de 350 € est voté à l'unanimité.

Les dons de la coopérative scolaire pour le financement de diverses sorties (voir tableau) sont acceptés à l'unanimité.

Mme la Présidente insiste sur la qualité pédagogique de la sortie au CERN à Genève.

Un représentant des parents se félicite de la sortie prévue pour les STMG.

Mme la Présidente présente ensuite un avenant à la convention liant le lycée Beauregard au groupement de commandes du lycée Jean – Puy.

Il s'agit d'une modification du libellé de l'article 4.

M. le gestionnaire insiste sur la qualité du travail fourni par le groupement et son utilité à la fois pour obtenir des gages de qualité et pour garantir à tous les établissements une égalité d'accès au même degré de qualité.

L'avenant est voté à l'unanimité.

Mme la Présidente présente un avenant à la convention qui lie le lycée au CROUS de Lyon – Saint - Etienne. Cette convention est destinée à contre – balancer le tarif préférentiel acquitté par les étudiants de BTS.

L'avenant est voté à l'unanimité. Un représentant des élèves a quitté la séance avant le vote.

Mme la Présidente présente une convention entre le lycée Beauregard et le lycée de la Martinière Montplaisir concernant l'organisation des Olympiades 2015 des SI auxquelles ont participé nos élèves. La convention implique une participation financière forfaitaire du lycée Beauregard de 100 €. La convention est votée à l'unanimité.

Mme la Présidente soumet un projet de contrat avec la société Aqua Fontaine pour la maintenance du parc de fontaines à eau du lycée Beauregard (3 fontaines au self, 2 à l'internat). Le coût annuel est de 1500 € TTC, la durée du contrat de 48 mois.

Le contrat est voté à l'unanimité.

Mme la Présidente soumet au vote une Décision Budgétaire Modificative.

M. le gestionnaire explique que la DBM est décomposée en deux volets.

Le premier volet concerne un prélèvement sur le FDR de 9000 € destiné à alimenter des lignes de crédits du Service de Restauration et d'Hébergement : achat de fournitures (dont les cartes self nominatives qui tiendront lieu désormais de cartes de lycéens), entretien des fontaines à eau, grosses réparations (centrale de traitement d'air).

Le deuxième volet consiste à ré – alimenter le Fonds Social Lycéen (BOP 230) à hauteur de 572 €. En effet, toute modification du plafond de dépenses adopté lors du vote du budget initial doit être soumise au CA.

La DBM est adoptée à l'unanimité.

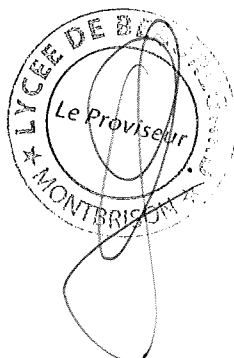
Mme la Présidente demande au CA la possibilité de recruter 15 personnels en contrat unique d'insertion. Il s'agit d'une précision apportée à l'acte précédent qui donnait une autorisation de recrutement d'ordre général.

L'autorisation de recruter est votée à l'unanimité.

A 19h30, Mme la Présidente lève la séance.

La Présidente du Conseil d'Administration,

Annie D'Henry



Le secrétaire de séance,

P. Brunel

A large, handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Brunel", written over the printed name.